



4 mars 2015

**Pour diffusion immédiate:**

## ***Recensement 2014 de l'Actionnariat Salarié en Europe***

**La Fédération Européenne de l'Actionnariat salarié (FEAS)** publie le nouveau "Recensement Economique Annuel de l'Actionnariat Salarié dans les Pays Européens en 2014".

L'année 2014 a vu un nouveau record pour l'actionnariat salarié en Europe avec 301 milliards d'Euro détenus par 9 millions d'actionnaires salariés.

Cependant, pour la troisième année de suite en 2014, le nombre d'actionnaires salariés a régressé en Europe. Cela doit être un signal d'alarme pour tout le monde.

En fait, le nombre d'actionnaires salariés a diminué de 500.000 personnes en Europe continentale entre 2011 et 2014 alors qu'il augmentait de 200.000 personnes en Grande Bretagne.

Marc Mathieu, la Secrétaire Général de la FEAS a déclaré: "*Ces changements sont à mettre en relation avec les politiques fiscales régressives dans beaucoup de pays européens. Au contraire, la Grande Bretagne a fait le choix de doubler les incitants fiscaux pour l'actionnariat salarié, considérant son développement comme un facteur de sortie de crise et un investissement pour l'avenir. Cela devrait servir d'exemple à tous.*"

Le nouveau Recensement 2014 sera disponible dès le 5 mars sur le site Internet de la FEAS [www.efesonline.org](http://www.efesonline.org)

La publication complète est à [télécharger ici](#) pour plus d'information.

**FIN**

### **Notes aux éditeurs:**

**Pour plus d'information, prière de prendre contact avec Marc Mathieu au +32 (0)476 322 421 ou par e-mail: [efes@efesonline.org](mailto:efes@efesonline.org)**

**La Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié (FEAS) est une association internationale sans but lucratif.**

**La FEAS est la voix de l'actionnariat salarié en Europe. La FEAS a été fondée en 1998. Elle est l'organisation-coupe qui fédère les actionnaires salariés, les entreprises et toutes les personnes, les syndicats, les experts, les chercheurs et autres intéressés à la promotion du développement de l'actionnariat salarié et la participation en Europe.**